



N° 7

**Objet : Participations statutaires au titre de l'exercice 2025**

Le 14 février 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, à Mont-de-Marsan, Salle de 1<sup>ère</sup> Commission, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Pour le Département des Landes :**

- M. Xavier FORTINON
- Mme Rachel DURQUETY
- Mme Christine FOURNADET
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ

**Pour la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans :**

- M. Jean-Marc LESCOUTE
- M. Serge LASERRE
- Mme Corine DE PASSOS

Etait excusée :

- Mme Sandra TOLLIS

Avait donné procuration :

- M. Damien DELAVOIE à Mme Rachel DURQUETY

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement, M. Mathieu SERVILLAT et Mme Marie DUFOURCQ, Chargés d'Opérations
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
  - M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle Attractivité
  - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte,

VU la délibération du Comité Syndical n° 6 de ce jour adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E**

- de fixer à 59 000,00 € les participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2025 comme suit :
  - 41 300,00 € pour le Département des Landes (70 %),
  - 17 700,00 € pour la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (30 %),
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat en cours d'exercice.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON